

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le règlement de contrôle intérimaire numéro 2024-116 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2006-42 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny pour préciser certaines définitions et normes d'implantation d'éoliennes a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales le 10 septembre 2024 et entre en vigueur conformément à la loi. »

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut consulter le règlement sur le site Web de la MRC au www.montmagny.com/documentation/reglements.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 10 octobre 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Nancy Labrecque